



Boulogne, le 5 avril 2011

COMMUNIQUE

En 2009, Carrefour et Coop Atlantique avaient renouvelé pour une période de trois années leur accord de partenariat.

Les discussions engagées depuis plusieurs mois entre les deux Groupes n'ont pas permis de trouver les conditions du renouvellement d'un contrat d'affiliation.

Les achats de marchandises de Coop Atlantique sont faits directement auprès des fournisseurs. Le mode d'organisation de Coop Atlantique n'ayant jamais permis la mise en place de synergies opérationnelles, le non renouvellement du contrat d'affiliation n'aura pas d'impact économique significatif en termes de chiffre d'affaires ou de résultat pour Carrefour.

En outre, le groupe Carrefour étudie les effets de la décision de Coop Atlantique sur les contrats subsistants avec ED.

Contact Presse :

Service de presse Carrefour - Tel : 33 (0) 1 57 32 89 99 – E-mail : groupe@presse-carrefour.com